

PERSONNES HANDICAPÉES



N° 2
2001

Voici la **deuxième Fiche d'information concernant les personnes handicapées**, publiée par le Conseil canadien de développement social. En réponse aux nombreuses demandes d'information reçues par le CCDS, notre première Fiche d'information donnait une description des principales sources de données statistiques sur les personnes handicapées et examinait certains des thèmes éventuels de recherche qui pourraient être étudiés à l'aide de ces sources de données.

Cette deuxième Fiche d'information couvre aussi plusieurs questions qui nous sont fréquemment posées, mais elle est de nature plus technique que la première. Dans ce numéro, nous allons examiner les aspects méthodologiques qui entourent une variable de l'état d'handicapé en utilisant des données longitudinales. Dans la seconde partie de cette fiche, nous verrons le lien entre cette variable longitudinale de l'état d'handicapé et l'emploi, pour la période de 1993 à 1998. Dans la dernière section, nous présentons deux tableaux avec des données sur le niveau de scolarité et l'emploi des personnes handicapées ou non – domaine dans lequel nous avons reçu d'innombrables demandes.

Aspects méthodologiques dans l'utilisation de données longitudinales : la variable de l'état d'handicapé

Les gens avaient l'habitude de croire qu'un handicap était un état permanent. Cependant, les chiffres des bases de données longitudinales montrent qu'il y a

en fait une bonne quantité de changements périodiques dans l'état d'handicapé pour certaines personnes. Cela a été documenté en premier à l'aide des données de l'Enquête sur l'activité du marché du travail (EAMT) de 1989-1990. Cette enquête longitudinale a été l'une des premières sources de données à identifier les personnes handicapées et à enquêter sur les mêmes

individus à plusieurs reprises. En étudiant la population en âge de travailler – c'est-à-dire de 15 à 64 ans – nous avons trouvé que :

- 5,7% des personnes interrogées ont déclaré avoir un handicap en 1989, mais pas en 1990;
- 5,2% n'ont pas déclaré de handicap en 1989, mais en ont déclaré en 1990;
- 7,2% ont déclaré un handicap en 1989 et en 1990;
- 81,9% n'ont déclaré aucun handicap ni en 1989 ni en 1990.

Sur la période de deux ans couverte par l'EAMT, environ 18% de la population en âge de travailler a été touchée par des handicaps. Cependant, le taux de personnes handicapées pour une seule année – soit 1989 ou 1990 – était juste inférieur à 13%.

Avec les six années de nouvelles données longitudinales provenant de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), on remarque un «phénomène de roulement» semblable. Cela soulève de nouvelles questions dans la recherche concernant les personnes handicapées –

questions qui doivent être résolues, ou du moins reconnues, afin d'éviter la possibilité de confusion sur des résultats de recherche basés sur des bases de données longitudinales.

Dans la première partie de cette **Fiche d'information du CCDS concernant les personnes handicapées**, nous allons examiner deux de ces questions :

- l'importance de la catégorie «ne sait pas» dans les questions sur le dépistage des handicaps;
- comment traiter les changements périodiques à l'état d'handicapé, afin de développer une variable longitudinale pour l'état d'handicapé.

L'IMPORTANCE DE LA CATÉGORIE «NE SAIT PAS» :

Une question de dépistage des personnes handicapées utilisée dans certaines bases de données (y compris le premier volet de l'EDTR) propose aux répondants trois choix de réponse : «Oui», «Non» ou «ne sait pas».¹ En travaillant avec des données, on limite d'habitude l'analyse seulement aux individus sur qui on a une réponse certaine – c'est-à-dire à ceux qui ont répondu «oui» ou «non». Tous les autres sont traités comme «cas manquants» et éliminés de l'analyse. Cependant, l'examen de six années de données de l'EDTR suggère qu'il faudrait remettre en question la catégorie «ne sait pas», surtout quand on parle de données longitudinales.

Il n'y a en effet qu'une très petite portion de gens dans l'enquête longitudinale qui

¹ Le format de la question de dépistage des handicaps utilisé par Statistique Canada a changé récemment. Le dernier volet de l'EDTR et d'autres bases de données utiliseront cette question améliorée, qui aura tendance à réduire le nombre de personnes qui répondent «ne sait pas».



Les Fiches d'information du CCDS concernant les personnes handicapées sont publiées par le Conseil canadien de développement social (CCDS) grâce au soutien financier de Développement des ressources humaines Canada.

Afin d'être ajouté ou enlevé de la liste d'envoi pour cette série de *Fiches d'information sur les personnes handicapées* que nous produisons de temps à autre, veuillez contacter :

Programme d'information/ personnes handicapées :
CCDS, 309, rue Cooper, 5e étage, Ottawa, ON K2P 0G5
Tél. : (613) 236-8977, poste 259; fax : (613) 236-2750,
Courriel : drip@ccsd.ca

La présente fiche d'information est aussi affichée sur le site Web du CCDS à www.ccsd.ca/drip en format PDF et html.

Tous droits réservés.
ISBN 0-88810-509-6
No de convention 40012390 de la Poste-publication

Le CCDS est une
agence membre
de Centralide.



ont répondu «ne sait pas» chaque année sur la période de six ans à la question de dépistage des personnes handicapées; pourtant environ 18% ont répondu «ne sait pas» pour au moins une des années. Or, cela pose un certain nombre de problèmes d'exclure ces 18% de l'échantillon longitudinal. D'abord cela réduit la taille de l'échantillon et par conséquent cela met en jeu la fiabilité des estimations dérivées de l'échantillon. Deuxièmement, cela pourrait fausser la perspective étant donné que le groupe exclu contient probablement des individus qui ont subi un certain degré de limitation d'activité, mais ne sont pas sûrs de la gravité ou de la longévité de leur condition. Cela pourrait indiquer que les personnes dans les étapes précoces d'un handicap ou celles avec des handicaps cycliques risquent d'être sous-représentées dans l'analyse.

En examinant le tableau longitudinal de l'EDTR de 1993 à 1998, les réponses pour chaque catégorie chaque année étaient ainsi formulées :

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Pourcentage de «Oui» (handicap)	10,1	10,0	10,0	13,7	15,1	16,3
Pourcentage de «Non» (sans handicap)	80,6	85,3	85,1	82,3	81,8	82,9
Pourcentage de «Ne sait pas»	9,3	3,5	4,0	3,2	2,6	0,8
Pourcentage de «Manquant»	0,0	1,2	0,9	0,8	0,5	0,1

(Note : chiffres basés sur des données pondérées pour tous les adultes de 16 et plus en 1993; on utilise la pondération longitudinale de 1998).

La catégorie «manquant» comprend des cas qui sont vraiment manquants, peut-être à cause du retrait d'un individu de l'enquête, de difficulté à localiser l'individu, ou même en raison du décès du répondant.

Il est important de se rappeler que ces pourcentages s'appliquent à des personnes qui ont vieilli de six ans pendant la période de l'enquête. Étant donné le lien entre l'âge et le commencement des handicaps, on peut s'attendre à ce que l'incidence de handicaps augmente quelque peu durant cette période, simplement en raison du vieillissement du groupe même. Comme on le voit sur le tableau, le pourcentage d'individus qui ont déclaré avoir un handicap a augmenté dans les trois dernières années de l'enquête.

Sur la même période de six ans, le pourcentage de gens qui ont répondu «ne sait pas» a diminué – de 9,3% à 0,8%. Il est possible que les répondants aient acquis une meilleure compréhension de la question d'une année sur l'autre. Ou peut-être, ceux qui étaient dans les premières étapes d'un problème de santé ou ceux qui avaient eu un accident, avaient besoin d'un certain temps pour être sûrs du diagnostic. Il est aussi évident d'après le tableau qu'à mesure que le pourcentage qui avait répondu «ne sait pas» diminuait,

le pourcentage qui avait répondu «non» augmentait. Cela laisse entendre que plusieurs personnes ont changé leur réponse de «ne sait pas» à «non» l'année suivante. En fait, une

analyse des six années des données de l'EDTR suggère que plusieurs de réponses «ne sait pas» se convertissent en «non» à un moment donné, mais pour de nombreuses personnes la situation n'est pas si simple.

Dans certains cas, des gens qui avaient répondu «ne sait pas» une année pouvaient aussi avoir répondu «oui» toutes les autres années. Dans d'autres cas, la réponse pour toutes les autres années pouvait être «non». Il est alors raisonnable de supposer que le «oui» ou le «non» peut s'appliquer à l'entière période de six ans.

Plusieurs individus cependant, ont une forme plus cyclique de réponses, dans laquelle les réponses «ne sait pas» correspondent probablement à une transition entre une période avec handicap et une période sans handicap et vice versa. On pourrait inclure ces individus dans une analyse en leur assignant un état d'handicapé selon la tendance générale de leurs réponses «oui» ou «non».

Donc, en supposant l'état d'handicapé d'un individu pour certaines années d'après la tendance de ses réponses pendant la période de six ans, il est possible de réintroduire dans l'analyse plusieurs des réponses «ne sait pas».

CRÉATION D'UNE VARIABLE LONGITUDINALE VALIDE POUR L'ÉTAT D'HANDICAPÉ :

Un autre défi qui se présente avec l'utilisation des données longitudinales de l'EDTR pour les personnes handicapées est de savoir comment traiter les changements à l'état d'handicapé. Selon la question de recherche qu'on examine, il y a une variété d'options.

Option n° 1 :

Une des options est de n'inclure que les individus qui étaient handicapés pendant toute la période de six ans. Cela produit

une population très sélectionnée de personnes handicapées pour l'analyse et a tendance à exclure les groupes suivants : les individus qui ont des handicaps cycliques, ceux dans les premières étapes de conditions dégénératives, ceux qui ont eu des accidents ou des maladies dont les conséquences à long terme ne sont pas certaines, et ceux qui pourraient avoir eu de la difficulté à obtenir un diagnostic précis. Cette option donne aussi une taille d'échantillon beaucoup plus petite : 3,5% de la population du fichier longitudinal de six ans, lorsqu'on traite toutes les réponses «ne sait pas» comme un «non»; ou 4,2% lorsqu'on assigne un état d'handicapé pour les réponses «ne sait pas» en se basant sur la forme des réponses pour les autres années.

Option n° 2 :

Une autre option est d'assigner l'état d'handicapé selon le nombre d'années pendant lesquelles un individu a déclaré un handicap durant la période de six ans. Environ 25% du premier volet longitudinal – c'est-à-dire les personnes de 16 ans et plus en 1993, dont les réponses «ne sait pas» ont été traitées comme un «non» – ont déclaré un handicap pour au moins une année de la période de l'enquête. Afin d'examiner cette option, nous avons créé une variable de quatre catégories dans lesquelles toutes les réponses «ne sait pas» sont traitées comme un «non». On a obtenu les pourcentages suivants :

Aucun handicap durant les six ans :	74,6%
Handicap durant 1 ou 2 ans :	12,1%
Handicap durant 3 ou 4 ans :	6,9%
Handicap durant 5 ou 6 ans :	6,5%

Même si cette information peut être utile pour examiner des questions sur l'activité du travail pendant la période de six ans, cette variable ne tient pas compte des cycles dans l'état d'handicapé, des

transitions, ni de la direction et de la durée des changements à l'état d'handicapé. Pourtant ces facteurs peuvent représenter d'importantes dimensions d'une variable longitudinale pour l'état d'handicapé, surtout quand on analyse les caractéristiques du travail.

Option n° 3 :

Une troisième option pour une possibilité de variable essaye de tenir compte des changements à l'état d'handicapé d'une manière plus dynamique. En créant cette variable, les réponses «ne sait pas» sont traitées comme des cas «manquants» seulement si l'individu a donné plus de trois réponses «ne sait pas» pendant la période de six ans de l'enquête. Pour les autres qui ont répondu «ne sait pas» pendant trois ans ou moins, on assigne l'état d'handicapé ou non selon la tendance de réponses «oui» ou «non» dans les autres années de l'enquête. Par exemple, si une personne a déclaré n'avoir aucun handicap pendant cinq ans et a répondu «ne sait pas» pour une année, on suppose que la personne n'a aucun handicap pendant toute la période.

En examinant les données de l'EDTR avec cette troisième option, nous avons divisé les personnes selon les changements à leur état d'handicapé. Ces changements comprennent la transition d'un état à un autre, sous des formes durables aussi bien que cycliques. On a obtenu les pourcentages suivants :

- Personnes non handicapées durant les six ans : 74,6%
- Personnes handicapées pendant les six ans : 4,2%
- **Transitions** (changement à l'état d'handicapé)
 - Sortie** (personne handicapée, puis n'est plus handicapée) :

Sortie précoce (répondant passe de «oui» à «non» dans les 3 premières années) :	1,9%
Sortie tardive (répondant passe de «oui» à «non» dans les 3 dernières années) :	<u>0,5%</u>
Total avec sortie durable de l'état d'handicapé :	<u>2,4%</u>

Entrée (personne non handicapée, qui devient handicapée)

Entrée précoce (répondant passe de «non» à «oui» dans les 3 premières années):	3,2%
Entrée tardive (répondant passe de «non» à «oui» dans les 3 dernières années):	<u>3,3%</u>
Total avec entrée durable dans l'état d'handicapé :	<u>6,5%</u>

- **Cycles de handicaps** (deux changements ou plus à l'état d'handicapé)

Cycles avec un handicap pendant 3 ans ou plus :	5,3%
Cycles avec un handicap pendant 2 ans ou moins :	<u>6,9%</u>
Total avec des cycles de handicaps	<u>12,2%</u>

Pour cette variable, nous considérons comme «transitions durables» les individus qui sont passés d'un état à un autre sans retour à l'état initial. Cependant, on doit se rappeler que cette variable ne s'applique seulement qu'à la période de six ans de l'enquête – on pourrait donc y retrouver des personnes avec des handicaps cycliques, dont les cycles sont plus longs et par conséquent ne sont pas détectés pendant la période de six ans. Le plus grand pourcentage de personnes qui entrent dans un état d'handicapé, par rapport au pourcentage qui en sort, pourrait aussi être dû en partie au vieillissement de ce groupe.

Le CCDS continue de s'efforcer à perfectionner une variable longitudinale pour l'état d'handicapé et nous espérons présenter de nouveaux développements dans les prochaines fiches d'information.

Dans la section suivante de cette fiche, nous présentons une version comprimée de cette variable dans un examen des caractéristiques d'emploi.

Le handicap et l'emploi au fil des ans

Dans cette section, nous décrivons notre tentative initiale pour examiner le lien entre le fait d'être handicapé et l'emploi au fil des ans. Nous avons utilisé une version contractée de la variable longitudinale sur l'état d'handicapé dont nous avons parlé plus haut. En raison des limitations de la taille d'échantillon dans cette analyse particulière, nous avons réduit la variable longitudinale de l'état d'handicapé pour ne comprendre que les catégories suivantes :

L'état d'handicapé sur une période de six années :

- Personnes non handicapées pendant ces six années;
- Personnes handicapées pendant cinq ou six de ces années;
- Personnes avec une transition durable de sortie (une personne qui était handicapée, puis n'est plus handicapée);
- Personnes avec une transition durable d'entrée (une personne qui n'était pas handicapée qui devient handicapée);
- Cycles de l'état d'handicapé (deux changements ou plus dans l'état) avec trois ou quatre ans d'état d'handicapé;
- Cycles de l'état d'handicapé pendant un an ou deux.

Grâce à des études précédentes (comme *À l'Unisson 2000 : les personnes handicapées au Canada*), nous savons que 1994 et 1995 ont été des années difficiles sur le marché du travail pour les

personnes handicapées. Une interprétation de ces résultats est que la récession du début des années 1990 pourrait avoir eu des répercussions très négatives sur les personnes handicapées, même après le début de la reprise économique. Nous avons posé les questions suivantes :

- Qu'est-il arrivé aux personnes qui avaient un emploi toute l'année quand elles sont entrées dans l'enquête sur une période de six ans (de 1993 à 1998)?
- Parmi les personnes qui avaient un emploi au début de cette période, combien ont perdu leur emploi toute l'année et ne l'ont jamais récupéré?
- Combien ont conservé leur emploi toute l'année pendant la durée des six ans?
- Combien ont subi des fluctuations d'emploi toute l'année pendant cette période?
- Dans quelle mesure ces expériences étaient différentes, selon l'état d'handicapé?

Étant donné que nous nous intéressons ici aux questions d'emploi, nous limitons notre analyse à la population suivante :

- les personnes en âge de travailler (de 16 à 64 ans) pendant les six années de l'enquête (de 1993 à 1998);

- les personnes qui n'étaient pas étudiantes à plein temps pendant cette période;
- les personnes qui ont eu un emploi toute l'année en 1993, à temps plein ou à temps partiel.

Afin de pouvoir répondre aux questions posées ci-dessus, nous avons créé une variable d'emploi avec les catégories suivantes :

Emploi toute l'année pendant les six années :

- (1) Perte précoce d'emploi toute l'année :
 - emploi toute l'année en 1993, mais pas d'emploi toute l'année de 1994 à 1998
 - emploi toute l'année en 1993 et 1994, mais pas d'emploi toute l'année de 1995 à 1998
 - «perte» d'emploi toute l'année soit en 1994 ou 1995
 - après avoir perdu son emploi toute l'année, l'individu peut avoir trouvé un emploi une partie de l'année, avoir été au chômage, complètement en dehors de la main d'oeuvre, ou une combinaison de ces options pendant le reste de la période d'enquête. Ce qui est important c'est qu'ils n'ont plus jamais travaillé toute l'année pendant cette période.
- (2) Perte médiane d'emploi toute l'année :
 - emploi toute l'année en 1993, 1994 et 1995, mais pas d'emploi toute l'année de 1996 à 1998
 - emploi toute l'année en 1993, 1994, 1995 et 1996, mais pas d'emploi toute l'année de 1997 à 1998
- (3) Perte tardive d'emploi toute l'année :
 - emploi toute l'année de 1993 à 1997, but not employed full-year in 1998
 - «perte» d'emploi toute l'année en 1998
- (4) Avec emploi toute l'année pendant ces 6 années :
 - emploi toute l'année de 1993 à 1998
 - pas de perte d'emploi toute l'année
- (5) Fluctuations de l'emploi toute l'année :
 - emploi toute l'année en 1993
 - «perte» d'emploi toute l'année à un moment donné après 1993, mais après l'interruption, retour à un emploi toute l'année plus tard pendant la période d'enquête.
 - pendant l'interruption, ces individus peuvent avoir trouvé un emploi une partie de l'année, avoir été au chômage, ou complètement en dehors de la main d'oeuvre. Ce qui est important c'est qu'ils ont retravaillé au moins une fois toute l'année après cette interruption.

Tableau 1

Données longitudinales sur l'état d'handicapé selon les caractéristiques d'emploi toute l'année de 1993 à 1998
Personnes en âge de travailler (de 1993 à 1998)

Participation longitudinale à la main d'oeuvre	Personnes non handicapées pendant ces 6 années	Personnes handicapées pendant 5 ou 6 de ces années	En transition (avec changements dans l'état d'handicapé)		Cycles de l'état d'handicapé (sans changements dans l'état d'handicapé)		Total
			Sortie (est handicapé, puis n'est plus handicapé)	Entrée (n'est pas handicapé, puis devient handicapé)	3 ou 4 années état d'handicapé	1 ou 2 années état d'handicapé	
Perte précoce ¹ d'emploi toute l'année	3,5%	21,2%	--	17,6%	13,6%	8,0%	4,9%
Perte médiane ² d'emploi toute l'année	4,6%	10,0%	--	18,3%	9,2%	6,8%	5,5%
Perte tardive ³ d'emploi toute l'année	3,2%	--	3,4%	10,4%	--	5,0%	3,6%
Emploi toute l'année pendant les 6 années	62,0%	39,6%	63,6%	43,1%	53,1%	60,7%	59,8%
Fluctuation d'emploi toute l'année	26,6%	26,2%	21,1%	10,7%	19,7%	22,2%	26,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de personnes	7 135 500	136 400	126 000	369 500	160 100	478 400	8 511 000

1 - "Précoce" indique des répondants qui ont perdu leur emploi toute l'année après 1993 ou 1994.

2 - "Médiane" indique des répondants qui ont perdu leur emploi toute l'année après 1995 ou 1996.

3 - "Tardive" indique des répondants qui ont perdu leur emploi toute l'année après 1997.

-- Taille de l'échantillon trop petite pour une estimation fiable.

Source : Préparé par le Conseil canadien de développement social, d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada (fichier principal).

En résumé :

Dans l'ensemble, les personnes qui n'ont pas souffert de handicap pendant les six années de l'enquête avaient le plus de chances de garder un emploi toute l'année. Dans ce groupe, 11,3% (3,5% + 4,6% + 3,2%) ont perdu leur emploi toute l'année sans le récupérer; 62% ont gardé un emploi toute l'année pendant les 6 années; et 26,6% ont subi des fluctuations.

Parmi les personnes avec un handicap, celles qui sont sorties d'un état d'handicapé et celles qui avaient des cycles plus courts d'état d'handicapé (seulement un an ou deux en tout avec un handicap) ont le mieux réussi à garder leur emploi toute l'année : 63,6% et 60,7% respectivement ont continué d'avoir un

emploi toute l'année pendant toute la période de l'étude.

Les personnes handicapées pendant cinq ou six ans de cette période ont eu le plus de mal à conserver leur emploi toute l'année depuis 1993 : seulement 39,6% ont eu un emploi toute l'année pendant les six années de l'enquête. Dans ce groupe, la perte d'emploi toute l'année était plus susceptible d'être précoce – en 1994 ou 1995 – et 21,2% subissaient une perte précoce d'emploi toute l'année sans le récupérer.

Les conséquences de se retrouver dans un état d'handicapé sont évidentes aussi, puisque ceux qui sont devenus handicapés pendant cette période étaient les plus susceptibles parmi tous de subir une perte

d'emploi toute l'année, sans pouvoir le récupérer à un moment donné pendant la durée de l'enquête (pertes précoce, médiane et tardive combinées). Ce groupe était le moins susceptible de passer par des fluctuations d'emploi toute l'année, c'est-à-dire que leur perte d'emploi toute l'année était permanente pendant cette période.

Enfin, les personnes avec des cycles plus longs ou plus fréquents de handicap avaient moins de chances d'avoir un emploi toute l'année que celles avec des cycles plus courts ou moins fréquents. Par exemple, 13,6% des personnes avec des cycles plus longs ou plus fréquents de handicap ont subi une perte d'emploi

toute l'année en 1994 ou 1995 (sans jamais le récupérer), par rapport à 8% des personnes avec des cycles plus courts ou moins fréquents. De plus, seulement 53,1% des personnes avec des cycles plus longs ou plus fréquents avaient un emploi toute l'année pendant toute la période de six ans, par rapport à 60,7% de celles avec des cycles plus courts ou moins fréquents.

Nous soulignons qu'il faut encore beaucoup de travail pour raffiner la variable longitudinale de l'état d'handicapé ainsi que la variable d'emploi qui sont utilisées ici. L'analyse précédente ne représente qu'une première tentative d'examen de ces questions importantes.

Passons maintenant à quelque chose d'un peu différent :

Le handicap, l'éducation et la participation à la main d'oeuvre

En raison de nombreuses demandes d'information reçues par le CCDS au sujet de l'éducation et de la participation à la main d'oeuvre des personnes handicapées, nous vous présentons les deux tableaux ci-dessous. Veuillez prendre note qu'étant donné l'espace limité, nous ne présentons les statistiques que pour 1998. Les personnes qui aimeraient passer en revue ces statistiques de 1993 à 1998 peuvent consulter le site Web du CCDS, section sur la recherche concernant les personnes handicapées, à www.ccsd.ca/drip.

Les personnes handicapées continuent d'avoir les plus bas niveaux de scolarité par rapport aux personnes sans handicap (voir tableau 2). Par exemple, les personnes handicapées en âge de travailler

ont deux fois plus tendance à n'avoir pas terminé le secondaire que celles sans handicap (36% par rapport à 18,3%). De plus, les personnes sans handicap avaient près d'une fois et demi plus tendance à avoir un diplôme postsecondaire (collège ou université) que les personnes handicapées : 51,4% par rapport à 36,4%.

Ces plus faibles niveaux de scolarisation chez les personnes handicapées se répercutent sur leurs débouchés sur le marché du travail, comme on le constate au tableau 3. En 1998, tant les hommes que les femmes handicapés avaient beaucoup plus tendance à avoir un emploi toute l'année s'ils étaient diplômés du postsecondaire (51,8% pour les hommes et 41,1% pour les femmes) que s'ils

Tableau 2

Niveau de scolarité atteint, 1998
Femmes et hommes, handicapés et non handicapés
de 16 à 64 ans, non inscrits comme étudiants à plein temps

	Niveau de scolarité	Hommes	Femmes	Total
Personnes handicapées	Moins du diplôme secondaire	37,9%	34,2%	36,0%
	Diplôme secondaire	25,6%	29,4%	27,5%
	Diplôme postsecondaire	36,5%	36,4%	36,4%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%
	Nombre de personnes	827 500	857 600	1 685 100
Personnes non handicapées	Moins du diplôme secondaire	19,3%	17,2%	18,3%
	Diplôme secondaire	29,8%	30,9%	30,3%
	Diplôme postsecondaire	50,9%	51,9%	51,4%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%
	Nombre de personnes	6 533 800	6 608 700	13 142 500

Source : Préparé par le Conseil canadien de développement social, d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada (fichier principal).

n'avaient pas terminé les études secondaires (24,5% pour les hommes et 14,3% pour les femmes). Il est évident que l'augmentation de la scolarisation des personnes handicapées améliore leurs chances de réussite sur le marché du travail.

On retrouve un lien semblable entre la scolarité et l'emploi chez les personnes sans handicap (tableau 3). Cependant, même s'il est évident qu'une scolarisation plus élevée est un grand avantage sur le marché du travail pour les personnes handicapées, les personnes sans handicap en bénéficient encore plus. Par exemple, 51,8% des hommes handicapés munis d'un diplôme postsecondaire avaient un

emploi toute l'année en 1998; ceci se compare à 82% chez les hommes sans handicap. De la même façon, 41,1% des femmes handicapées munies d'un diplôme postsecondaire avaient un emploi toute l'année, par rapport à 73,9% des femmes sans handicap. Par conséquent, bien que l'éducation soit importante sur le marché du travail pour les personnes handicapées, ils se heurtent aussi à d'autres obstacles sur le marché du travail même.


N.B. : Les personnes qui aimeraient passer en revue ces statistiques de 1993 à 1998 peuvent aller consulter le site Web du CCDS, section sur la recherche concernant les personnes handicapées, à www.ccsd.ca/drip. 

Tableau 3

Situation annuelle dans la main d'oeuvre selon le niveau de scolarité, 1998
Femmes et hommes, handicapés et non handicapés
de 16 à 64 ans, non inscrits comme étudiants à plein temps

		Niveau de scolarité			Total
		Moins du diplôme secondaire	Diplôme secondaire	Diplôme postsecondaire	
Personnes handicapées					
Hommes	Emploi toute l'année	24,5%	43,1%	51,8%	39,2%
	Sans emploi partie de l'année	4,4%	7,9%	5,5%	5,7%
	Part main d'oeuvre/ part hors main d'oeuvre	13,1%	11,8%	12,4%	12,5%
	Hors main d'oeuvre toute l'année	58,0%	37,2%	30,3%	42,5%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Nombre d'hommes	313 600	212 200	301 700	827 500
	Femmes	Emploi toute l'année	14,3%	28,0%	41,1%
Sans emploi partie de l'année		5,2%	5,5%	5,7%	5,5%
Part main d'oeuvre/ part hors main d'oeuvre		7,3%	16,9%	13,3%	12,3%
Hors main d'oeuvre toute l'année		73,3%	49,5%	40,0%	54,2%
Total		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de femmes		293 400	251 700	312 500	857 600
Personnes non handicapées					
Hommes	Emploi toute l'année	64,5%	77,8%	82,0%	77,4%
	Sans emploi partie de l'année	5,1%	2,5%	1,6%	2,5%
	Part main d'oeuvre/ part hors main d'oeuvre	21,7%	16,3%	13,3%	15,8%
	Hors main d'oeuvre toute l'année	8,7%	3,4%	3,1%	4,3%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Nombre d'hommes	1 262 600	1 946 200	3 325 100	6 533 800
	Femmes	Emploi toute l'année	40,1%	63,2%	73,9%
Sans emploi partie de l'année		5,6%	3,8%	2,3%	3,3%
Part main d'oeuvre/ part hors main d'oeuvre		15,9%	15,6%	13,5%	14,5%
Hors main d'oeuvre toute l'année		38,4%	17,4%	10,3%	17,3%
Total		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de femmes		1 137 100	2 039 800	3 431 800	6 608 700

Source : Préparé par le Conseil canadien de développement social, d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada (fichier principal).

SITE WEB D'INFORMATION CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES

Le CCDS a créé un nouveau sous-site visant à offrir un accès centralisé pour toutes nos ressources portant sur les personnes handicapées. Nous avons pour objectif de rendre ce sous-site – appelé Page d'information sur la recherche concernant les personnes handicapées (PIRPH) – aussi accessible que possible aux personnes vivant avec un handicap. Les documents du sous-site seront disponibles en français et en anglais.

Lorsque c'est possible, nous adhérons aux lignes directrices d'accès au contenu du Web (Web Content Accessibility Guidelines) dans le design et la création du site. Lorsque c'est possible, les documents seront présentés sous divers formats (par exemple HTML et PDF), de manière à permettre plusieurs choix aux utilisateurs. Nous croyons que la clarté du contenu, la simplicité du design, l'intégrité structurelle et la facilité de navigation sont des éléments essentiels à tout bon site sur le Web, et ils bénéficient à tous les utilisateurs, particulièrement ceux qui sont handicapés. De la même façon, il sera utile pour les personnes handicapées comme non handicapées d'avoir différents moyens d'accès à l'information.

Nous encourageons les utilisateurs du site à nous donner leurs commentaires sur nos progrès dans nos objectifs de rendre notre site le plus accessible possible. Les utilisateurs ont le choix de faire leurs commentaires à l'aide d'un formulaire de sondage sur le web, ou par courriel ou encore par téléphone. Vous trouverez les coordonnées du CCDS en page 2.

Vos commentaires, SVP :

Nous espérons que cette fiche d'information vous sera utile dans vos travaux, mais nous devons le savoir. Alors, nous vous prions de bien vouloir nous donner votre opinion sur ce qui vous plaît – ou ne vous plaît pas – sur son contenu : les sujets choisis, la manière dont l'information est présentée, le langage utilisé, n'importe quoi.

Pour communiquer avec nous, vous pouvez nous envoyer un courrier par la poste ou par voie électronique selon nos coordonnées en page 2. Vous pouvez aussi aller sur notre site Web à www.ccsd.ca/drip et nous donner vos commentaires directement en ligne. Merci d'avance.